

Image not found or type unknown



Vente de matériel par une société hôtelière

Par **helene**, le **29/07/2012 à 18:15**

Bonjour, dans le cadre d'une société non cotée, dont l'objet social est restaurant, hôtel non classé, traiteur- plat sur place et à emporter, organisations diverses (manifestations, foire...), est-il possible,; avec cet objet social, d'effectuer une vente organisée d'objets et matériel hôtelier?? merci de votre réponse.

Par **Michel**, le **30/07/2012 à 18:12**

Bonjour, Si c'est une activité exceptionnelle, pas de problème, mais, si cela devient habituel, ce serait mieux de modifier l'objet social de l'entreprise.

Par **helene**, le **30/07/2012 à 22:01**

d'accord, merci beaucoup de votre réponse. et est-ce que, dans ce cas là, si je choisis d'effectuer une vente dans mon établissement, je dois effectuer des démarches particulières pour cela? demande à la mairie ou demande ailleurs...???